



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : agriculture

Question orale n° 1259

## Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy rappelle à M. le ministre délégué à l'outre-mer que la restructuration de la filière canne-sucre-rhum au cours des trente dernières années a abouti à la fermeture d'une douzaine d'usines sucrières, à la réduction de 70 % des superficies plantées, à la disparition de 20 000 emplois et à une chute de la production de sucre, de 185 000 tonnes en 1965 à 45 000 tonnes actuellement. Pour l'instant, deux usines sucrières - celle de Marie-Galante et celle de Gardel - sont retenues par les autorités pour garantir l'avenir de l'industrie sucrière. En Guadeloupe continentale, l'usine bagasse-charbon risque de devenir simplement une usine de production d'électricité à base de charbon si n'est pas mise en place rapidement une politique de production de canne à sucre. Cette politique doit mobiliser les planteurs, qui ne retourneront à la canne que si un prix minimum viable et équitable de la tonne de canne leur est garanti. Pour ce faire, les problèmes liés au système de paiement à la richesse saccharine, aux aides à la replantation, aux mécanismes de structuration de la profession et à la revalorisation du traitement industriel de la canne (sucre biologique...) doivent être résolus impérativement. À la veille du démarrage de la récolte, il lui demande, d'une part, de lui indiquer la position du gouvernement quant à sa politique de relance de la filière canne, et, d'autre part, de lui faire un point sur les engagements et sur le plan retenu par l'État en faveur de l'usine de Gardel.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Ernest Moutoussamy a présenté une question n° 1259.

La parole est à M. Ernest Moutoussamy, pour exposer sa question.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre délégué à l'outre-mer, en 1965, la production de sucre des départements d'outre-mer représentait le tiers de la production métropolitaine de sucre. Trente ans plus tard, alors que la quantité de sucre produite par la France continentale a été multipliée par trois, celle des départements d'outre-mer a été divisée par trois pour ne plus représenter que 7 % de la production nationale. Ces chiffres témoignent de l'échec des plans successifs de restructuration.

Pour ce qui concerne la Guadeloupe, cette restructuration, plutôt synonyme de liquidation, a abouti à la fermeture d'une douzaine d'usines sucrières, à la réduction de 70 % des superficies plantées, à la disparition de 20 000 emplois, à une chute de 75 % de la production de sucre et à un fort exode rural. Aussi cette île à sucre de jadis, qui recruta des centaines de milliers d'hommes et de femmes arrachés à l'Afrique, à l'Orient et à l'Extrême-Orient pour répondre aux besoins des marchands de l'Europe et dont chaque champ de canne est une page d'histoire écrite en lettres de larmes et de sang, s'interroge-t-elle sur son avenir sucrier.

Monsieur le ministre, après les aléas climatiques et les tergiversations de ces dernières années, il est temps de redonner confiance aux planteurs par une nouvelle politique de production de canne à sucre. Ainsi, l'usine bagasse-charbon de Gardel ne deviendra pas simplement une usine de production d'électricité à base de charbon.

Actuellement, l'absence de garantie d'un revenu minimum pour les planteurs, l'endettement des jeunes agriculteurs installés dans le cadre de la réforme foncière, le délabrement des structures existantes et l'insuffisance de maîtrise de l'irrigation et de la mécanisation ne peuvent conduire à la relance de la culture de la

canne.

De toute évidence, si la finalité essentielle de la canne reste l'industrie sucrière, on ne peut faire l'impasse sur un projet de développement intégré de la filière dont les objectifs seraient, d'une part, une production de 800 000 à 1 million de tonnes de canne, et, d'autre part, une valorisation et une diversification du traitement de la filière. Celles-ci pourraient déboucher sur du sucre biologique, du sucre roux en morceaux, du rhum agricole «marque Guadeloupe» destinée à l'exportation, sur la fabrication d'aliments pour le bétail à partir de la bagasse, et, enfin, sur un revenu viable et équitable pour le planteur et un gisement renouvelé d'activités productrices d'emplois. Monsieur le ministre, la canne constitue encore un atout essentiel pour l'économie et la stabilité sociale de la Guadeloupe. Il nous faut donc la sauver en remobilisant les planteurs, en réexaminant les problèmes liés au système de paiement à la richesse saccharine et en renouvelant les différentes formes d'aide et de soutien. Bref, une forte initiative en faveur d'un programme de développement de la canne s'impose de toute urgence. Elle devrait mettre en synergie les moyens de l'État, de la Communauté européenne, des collectivités locales et du privé dans un plan de relance.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire quelle est la position du Gouvernement dans ce dossier, et faire le point sur les engagements et le plan retenu par l'État au profit de l'usine de Gardel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le député, j'adhère tout à fait à vos propos sur l'importance de la filière «canne» pour un département comme la Guadeloupe, où elle joue effectivement un rôle moteur. Je partage donc pleinement vos préoccupations sur la nécessité d'étayer solidement le socle de cet ensemble, c'est-à-dire de redresser la production de canne.

Repondant à votre demande, je vais d'abord faire le point sur le plan sauvegarde et de développement de la filière canne-sucre, qui avait été présentée par mon prédécesseur à l'automne 1994, et dont nous poursuivons et consolidons la mise en œuvre; j'évoquerai ensuite la situation de Gardel.

Sans aller jusqu'à crier victoire et à pousser des cocoricos, je crois que nous pouvons être satisfaits des efforts de redressement qui ont été engagés depuis 1995, puisque ceux-ci se traduisent d'une manière bénéfique. Les résultats satisfaisants de la campagne 1996 confirment les possibilités de redressement et le caractère réaliste des bases retenues à cette fin.

Tout d'abord, le «tas de canne», qui avait atteint, en 1995, une baisse historique, avec 320 000 tonnes en Guadeloupe continentale et 56 000 tonnes sur Marie-Galante, a très sensiblement augmenté: respectivement 445 000 et 87 000 tonnes. Certes, nous n'en sommes pas aux 800 000 ou 900 000 tonnes que vous souhaitez, mais la tendance est plutôt à la hausse. Autre signe encourageant, le nombre des fournisseurs s'est lui aussi accru légèrement, passant de 4 790 en 1995 à 4 815 l'an dernier.

En ce qui concerne le traitement industriel, ici encore le tonnage de sucre produit en 1996, - près de 49 000 tonnes -, se compare favorablement aux résultats de 1995, qui étaient de l'ordre de 32 600 tonnes. Il est vrai toutefois que l'année avait été marquée par des catastrophes naturelles, notamment des cyclones.

S'agissant des rendements moyens, en revanche, une légère insatisfaction peut apparaître. Dans ce domaine, en effet, les résultats constatés sont marqués par de très fortes disparités et ne reflètent pas encore des évolutions significatives. Pour l'avenir, il est donc indispensable de se mobiliser, ainsi que vous le recommandez, sur cette question cruciale, qui conditionne pour une grande part le développement et la rentabilité de la filière.

Les perspectives de la prochaine campagne cannière se présentent sous des auspices encourageants. D'abord, les premières estimations nous permettent de tabler sur un tonnage récolté de l'ordre de 520 000 tonnes, grâce à une bonne pluviométrie. Ensuite, les agriculteurs bénéficient d'un environnement de nature à favoriser leur mobilisation et leur confiance dans le retour de la canne.

Ainsi, le protocole de paiement de la canne fait actuellement l'objet d'une révision, qui vise à améliorer l'information et la connaissance des planteurs sur les mécanismes et les paramètres de rémunération qui leur sont appliqués. Quant à l'encadrement technique, auquel prennent part la chambre d'agriculture et les organisations professionnelles, il joue un rôle essentiel pour la progression des rendements et permet d'inciter les planteurs à mettre en œuvre des procédés de culture les mieux adaptés, ce qu'ils font de plus en plus. Enfin, l'État vient d'entamer avec les professionnels une concertation pour définir les conditions d'octroi des aides, qui pourraient reposer sur la richesse en saccharine des années récoltées. Je souhaite personnellement que cette concertation aboutisse à la signature d'une convention quinquennale. Des engagements en ce sens avaient déjà été pris mais n'ont pas été respectés, s'agissant en tout cas du calendrier. Avec un tel engagement

pluriannuel, les pouvoirs publics entendent manifester leur détermination à soutenir le développement de la filière. Je précise d'ailleurs que les aides mobilisées à travers la garantie de prix représentent un effort financier particulièrement significatif: 96 millions de francs en 1996.

Je rappelle aussi que les mesures d'aides à la replantation de la canne et aux améliorations foncières incluses dans le programme POSEIDOM ont été entièrement utilisées. La France a demandé à la Commission européenne le maintien de ces aides pour la période qui va de 1997 à 2001 en prenant pour base les intentions de replantation et d'amélioration foncière formulées par les professionnels.

Voilà autant de mesures qui contribuent à améliorer l'augmentation des rendements, le maintien de la sole cannière et la rentabilité de la filière.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de votre question. L'Etat, conformément aux orientations annoncées, prend effectivement sa part dans l'effort d'assainissement consacré au pôle industriel de Gardel.

Tout d'abord, les investissements réalisés pendant l'intercampagne 1995-1996, à la suite d'une première augmentation de capital, ont déjà fait sentir leurs effets. Les travaux d'amélioration ont ainsi permis à l'usine de prendre en charge sans difficultés les tonnages livrés l'an dernier et les installations d'analyse se sont révélées extrêmement performantes.

Les résultats de Gardel dépendent aussi du fonctionnement des centres de transfert. Ceux-ci, au nombre de six comme vous le savez, ont opéré dans l'ensemble de façon satisfaisante durant la campagne de 1996.

Ensuite, le plan de restructuration du capital de Gardel SA se poursuit normalement, même si parfois le rythme est un peu plus lent que nous le souhaiterions. Je rappelle qu'après avoir versé depuis 1994 des subventions significatives - 35 millions de francs pour 52 millions d'investissements, réalisés par Gardel - l'Etat vient de décider de participer à l'augmentation du capital de l'entreprise en faisant intervenir la SOCREDOM à hauteur de 10 millions de francs. Cet effort accompagne celui que consentent les actionnaires de leur côté.

L'Etat montre ainsi qu'il est confiant dans la capacité de Gardel à assurer son rôle et ses responsabilités en tant qu'usine de la Guadeloupe continentale. D'une manière générale, et comme il l'a toujours fait, il oeuvrera pour conforter l'outil industriel. Pour leurs investissements les sucreries continueront notamment à bénéficier des subventions POA et FEOGA. Le soutien dont bénéficie le pôle de Gardel, et j'y insiste car on a dit et écrit beaucoup de choses à ce sujet, est prioritaire. Le conseil régional a décidé lui-même de prendre sa part. Cela permettra de parachever la restructuration industrielle de la filière canne avec le couplage qui devrait intervenir l'an prochain de l'usine de Gardel à la centrale bagasse-charbon. Comme vous, je souhaite bien sûr que la bagasse soit l'un des éléments déterminants du fonctionnement de cette usine.

Avant de terminer, je voudrais encore rappeler que l'usine de Marie-Galante pourra fonctionner normalement, grâce au redressement entrepris depuis l'an dernier dans le cadre de la convention signée entre l'Etat, la région Guadeloupe et le repreneur de l'entreprise, la Société des sucreries et rhumeries de Marie-Galante.

Au total, il m'est possible de réaffirmer devant la représentation nationale et en réponse à votre question, monsieur le député, mon implication personnelle et celle des services de l'Etat dans les actions indispensables pour assurer le maintien et la consolidation de cette filière essentielle pour le département de la Guadeloupe. Certes, la situation n'est pas aussi satisfaisante qu'il y a trente ans, mais il faut aussi tenir compte de l'évolution de notre histoire. Et je suis convaincu que, si nous consolidons toutes les initiatives qui sont prises, nous parviendrons à préserver une filière essentielle. Cette activité, tout comme celle qui relève du secteur de la banane, occupe tout l'espace et procure des revenus indispensables aux petits foyers. Sans elles, la situation économique serait beaucoup plus difficile.

## Données clés

**Auteur :** [M. Moutoussamy Ernest](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1259

**Rubrique :** Dom

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le** : 15 janvier 1997, page 77

**Réponse publiée le** : 15 janvier 1997, page 13

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997